PPAM Bio : Les enjeux techniques et réglementaires cruciaux pour la filière

Une journée technique PPAM biologiques s'est déroulée le vendredi 4 juin dernier à Revest du Bion. Organisée par les Chambres d'agriculture (04, 84 & PACA), elle a permis de faire le point sur enjeux techniques et réglementaires cruciaux pour la filière, avec 3 conférences et 9 démonstrations de matériel.

<u>Les conférences :</u>

La journée a débuté par une réunion en salle à la Maison du temps libre à Revest du Bion

- **La diversification dans la filière PPAM**, animée par Mégane Véchambre et Coralie Gaboriau d'AgriBio 04 et 05, a été abordée et où l'importance et les possibilités de diversification ont été exposées. En effet, les cultures de lavandes-dins sont un secteur fort dans la région mais le contexte de surproduction et d'instabilité des circuits longs, notamment à cause de la crise sanitaire de la Covid19, suscitent réflexions. La demande en d'autres cultures de PPAM telles que le thym, le romarin, la sarriette et autre, sous forme d'huile essentielle, de plantes séchées, semble croître. Ce questionnement de la diversification est d'autant plus important du fait que de nombreuses exploitations en PPAM se convertissent en agriculture biologique. De plus, le marché en circuit court et en vente directe semble aussi déstabilisé car les installations avec des PPAM diversifiées sur des petites surfaces semblent en forte augmentation avec une volonté de vendre des produits plus ou moins transformés (huile essentielle en petit contenant, tisanes, cosmétiques, etc.). Cependant, les marchés en circuit long comme en circuit court restent, sur ces productions de PPAM, de niche et peuvent être très facilement fragilisés. Il faut donc rester très attentif, au moment de l'implantation de nouvelles surfaces, à avoir des **marchés sécurisés.** Ainsi, le choix des espèces et des variétés de PPAM doit toujours être fait en considérant un ou plusieurs acheteurs potentiels.
- **La réglementation et la production des plants bio** a ensuite été abordée par Gisèle Larrieu de l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité). En agriculture biologique, les plants ou les semences des PPAM doivent être certifiés biologiques. Cependant, des demandes de dérogations, uniquement sur les semences, sont possibles dans certaines conditions et doivent être faites 18 mois avant le semis, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Ainsi, l'autorisation de dérogation peut être générale si aucune semence biologique n'est disponible. Elle est possible si la disponibilité en certaines variétés se montre insuffisante. Enfin, dans le cas d'une disponibilité qui parait suffisante mais qui ne couvre pas le territoire, un écran d'attente sur le site semences-biologiques.org est mis en place. Cependant, un nouveau règlement sera mis en place d'ici janvier 2022 modifiant ainsi certains aspects de la réglementation actuelle.

- **La filière Plants sains** a, par la suite, été abordée par Magali Pellissier du CRIEPPAM (Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) pour finir la matinée. La filière permet d'assurer la production de plants exempts de toutes maladies, notamment provoquées par la bactérie Xylella fastidiosa, le phytoplasme du Stolbur ou encore le virus de la mosaïque de la luzerne (AMV), via la régénération de plants dit « grands-mères » en laboratoire par multiplication *In Vitro*. Le CRIEPPAM développe ensuite ces plants « grands-mères », qui serviront aux pépiniéristes pour faire des boutures à destination des agriculteurs. Le CRIEPPAM apporte également un soutien technique auprès des pépiniéristes afin que leur production soit conforme au cahier des charges.
  Pour vérifier si les plants qu'ils ont achetés sont bien sains, les agriculteurs doivent s'assurer que leur pépiniériste soit inscrit au SEMAE (= ancien GNIS) et que chaque plaque ou paquet de plants soit accompagné de l'étiquette du Passeport phyto et de l'étiquette bleue.
  En effet, selon Alain Aubanel du CIHEF (Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises), intervenu par la suite, **l'utilisation de plants sains est la seule méthode pour résister à la maladie du dépérissement.**
  Cette certification « Plants sains » a été mise en place à la suite d'un fort dépérissement présent dans les années 2000. Ainsi, 45 pépiniéristes sont certifiés plants sains aujourd'hui, dont 11 sont également certifiés en AB.
  Jean-Michel Mounier, pépiniériste de la S.A.R.L du Tilleul et Président de l'APPSL (Association des Pépiniéristes Plants Sains Lavandou), a conclu la matinée en présentant sa production de plants biologiques et de plants sains. Il a également évoqué les principaux objectifs de l'APPSL qui sont, notamment, la commercialisation des plants certifiés ou encore la promotion de la qualité du matériel certifié.

<u>Les démonstrations :</u>

Sur une parcelle de lavande chez Jean Marie Bonnefoy (Redortiers), différents matériels de désherbage mécanique et de broyeurs inter-rangs ont pu « tourner en conditions réelles ».

Les machines de désherbage se sont réparties en trois grandes catégories.

Bineuse Econet

La première, présentée par le concessionnaire Sama, est une bineuse de la marque Econet spéciale lavande-din, dont les caractéristiques permettent un travail rapide, peu énergivore et efficace sur jeunes adventices. La profondeur du travail est facilement modulable ce qui permet une adaptation par rapport aux stades de la culture.

Ensuite, deux bineuses à fraises rotatives ont été présentées par Elatec et Rey. Avec un travail davantage concentré sur le rang, ces machines sont destinées au désherbage des jeunes lavandes-dins, qui demande un travail de précision lors des premières années. Elles sont toutes deux autonomes hydrauliquement et demandent un conducteur et un opérateur. La bineuse d'Elatec possède deux fraises rotatives et est manuelle alors que celle de Rey possède quatre fraises rotatives et est automatisée. Elles sont toutes deux peu énergivores et fonctionnement bien sur adventices peu développées. Il est donc important de **démarrer les désherbages mécaniques en début de printemps.**

Bineuse à fraises rotatives Elatec

Bineuse à fraises rotatives Rey

Enfin, Ecocep et Ferotin ont présenté deux machines à disques interceps. Ces dernières se basent sur la densité racinaire qui permet d'écarter les disques et sont davantage destinées au désherbage des cultures de lavandes-dins plus âgées. Elles sont très peu énergivores et n'utilisent pas l'hydraulique du tracteur lors du fonctionnement. Les disques permettent une dessiccation des mauvaises herbes tout autour des lavandes-dins.

Machine à disques interceps Ecocep

Machine à disques interceps Ferotin

Pour terminer la journée, trois broyeurs inter-rangs ont été présentés. En effet, la présence d'un couvert en inter-rangs, qui peut être mono-spécifique ou un mélange composé d'espèces de graminées, fabacées et légumineuses, permet de lutter contre le dépérissement, l'érosion et d'améliorer la portance du sol, mais également de contrôler les adventices, d'améliorer le taux de matière organique ainsi que la capacité de rétention en eau du sol. L'introduction de légumineuses, qui seront broyées, apportera de l'azote au sol et donc potentiellement à la culture en place. En revanche, il faut être particulièrement vigilant de limiter la concurrence pour la culture de lavandes-dins. Le semis des couverts doit se faire sur 60 cm de large au maximum pour laisser la place à la culture et au développement du couvert. Pour l'entretien, il est nécessaire de broyer cet inter-rang une ou deux fois par rang. Le premier broyeur présenté a été pensé et construit de manière artisanale par Jean-Marie Bonnefoy. Le second broyeur est de la marque Frontoni et a été conçu en collaboration avec la coopérative SCA3P. Le dernier broyeur est de la conception du CRIEPPAM et est disponible à la CUMA d'Albion.

Cette journée sur les PPAM bio a permis d'aborder, lors des conférences, divers sujets, qui pouvaient solliciter l'intérêt des agriculteurs. Les démonstrations de matériels avaient pour objectif de montrer l'intérêt du désherbage mécanique et de l'enherbement inter-rang en lavande-din. Les constructeurs ont ainsi pu présenter différents matériels. La forte mobilisation des agriculteurs montre l'intérêt qu'ils ont eu pour cette journée. Des courtes vidéos seront bientôt présentes sur le site de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence pour mieux illustrer la journée.

Sarah Parent et Marine Plancquaert,
Chambre d'agriculture 04

Vos contacts :

PAPAM : Sarah Parent : 06 79 95 02 64 - sparent@ahp.chambagri.fr
Marine Plancquaert : mplancquaert@ahp.chambagri.fr

Agriculture bio : Coline Braud : 06 33 40 76 28 - cbraud@ahp.chambagri.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
ALPES DE HAUTE PROVENCE LE DÉPARTEMENT
Département de VAUCLUSE